



KPMG Entreprises
Centre
14 Avenue des Droits de l'Homme
CS 43034
45030 ORLEANS Cedex 1
France

Téléphone : +33 (0)2 38 24 95 60
Télécopie : +33 (0)2 38 24 95 70
Site internet : www.kpmg.fr

**Chambre régionale de Métiers et de
l'Artisanat du Centre**

**Rapport du commissaire aux
comptes sur les comptes
annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2015
Chambre régionale de Métiers et de l'Artisanat du Centre
28, rue Faubourg Bourgogne - 45000 Orléans
Ce rapport contient 15 pages
Référence : AR/jf

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de commissariat
aux comptes à directoire et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-30080101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Echo
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €.
Code APE 6920Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417



KPMG Entreprises
Centre
14 Avenue des Droits de l'Homme
CS 43034
45030 ORLEANS Cedex 1
France

Téléphone : +33 (0)2 38 24 95 60
Télécopie : +33 (0)2 38 24 95 70
Site internet : www.kpmg.fr

Chambre régionale de Métiers et de l'Artisanat du Centre

28, rue Faubourg Bourgogne - 45000 Orléans

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Chambre régionale de Métiers et de l'Artisanat du Centre, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Trésorière. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Centre à la fin de cet exercice.

2

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne la prise en compte des subventions à recevoir et à reverser aux Chambres départementales, dans le cadre des activités normales et courantes exercées par la Chambre régionale consulaire.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des commentaires sur les comptes financiers de la Trésorière et dans les documents adressés aux membres élus sur la situation financière et les comptes annuels.

Orléans, le 31 mai 2016

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.



Benoit Blais
Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF		Exercice 2015		Exercice 2014	
		Brut	Amortissement	Net	
ACTIF IMMOBILISE					
Immobobilisations incorporelles					
Frais d'établissement	225 949,56 €	71 760,48 €	154 189,08 €	179 699,87 €	
Droit au bail					
Autres					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains:					
Aérogénements et aménagements de terrains					
Constructions					
Construction sur soi d'autrui					
Installations techniques, matériel et outillage à caractère pédagogique					
Autres					
Immobilisations corporelles en cours	89 346,48 €	65 799,23 €	23 347,25 €	21 328,84 €	
Autres	5 148,00 €		5 148,00 €	9 454,66 €	
Avances et acomptes					
Dépréciation des immobilisations (amortissement pour ordre)	Sous total	320 644,04 €	137 559,71 €	183 084,33 €	211 083,37 €
Immobilisations financières					
Participations et autres formes de participation					
Autres					
	TOTAL I		183 752,05 €	211 751,09 €	

BILAN PASSIF		Exercice 2015		Exercice 2014	
		CAPITAUX PROPRES			
Apports					
Dotation initiale					
Don et legs en capital					
Affection					
Réserves					
Autres réerves (réserver facultative)					
Dépréciation de l'actif (à déduire)					
Report à nouveau (toute créateur ou débiteur)					
Résultat net de l'exercice (bénéfice ou perte)					
Subventions d'investissement					
Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat					
	TOTAL I		913 909,10 €	926 147,62 €	
BILAN PASSIF		Exercice 2014			
		PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques					
Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices:					
	TOTAL II		40 030,94 €	31 760,07 €	
DETTES		Exercice 2015		Exercice 2014	
		DETTES FINANCIERES			
		Emprunts			
		Avances de l'Etat et autres collectivités territoriales			
		Comptes courants créditeurs			
		DETTES D'EXPLOITATION			
		Fournisseurs			
		Clients et comptes rattachés			
		Personnel et comptes rattachés			
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
		Etat et autres collectivités publiques			
		Autres dettes			
		REGULARISATION			
		Produits constatés d'avance			
	TOTAL III		1 338 233,22 €	1 668 406,48 €	
		TOTAL GENERAL PASSIF [III+II+I]			
			2 292 178,26 €	2 546 808,17 €	
Chargés constatés d'avance					
Chargés à répartir sur plusieurs exercices					
Primes de remboursement des obligations					
	TOTAL GENERAL ACTIF [III+II+I+IV]		2 392 178,26 €	2 546 808,17 €	



31 décembre 2015
l'exercice clos le
Annexe des comptes annuels de

Region Centre

*Chambres de Métiers
et de l'Artisanat*





1	Faits majeurs	
1.1	Évenements principaux de l'exercice	3
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	5
2	Informations relatives au bilan	6
2.1	Actif	6
2.1.1	Immobilisations incorporelles et corporelles	6
2.1.2	Créances	7
2.2	Passif	7
2.2.1	Variation des fonds propres CRMAC	7
2.2.2	Provisions pour risques et charges	7
2.2.3	Dettes financières	7
2.2.4	Autres dettes	8
3	Informations relatives au compte de résultat	9
4	Autres informations	10
4.1	Engagements financiers	10
4.2	Effectif moyen	10
4.3	Engagements pris en matière de retraite	10

Table des matières



935.607 € ont été reversés au Trésor public au titre de la Fraction régionale pour l'apprentissage. Les frais de gestion restant acquis à la CRMIA s'inscrivent à 38.497,28 €.

Pour information le montant de la collecte 2015 s'est élevé à 1.824.053 €.

transfert par les comptes de tiers.

montants résultant de la collecte auprès des CMAD et le reversement aux établissements restant à la CRMIA et les charges sont comptabilisées en comptes 6 (charges) et 7 (produits). Les comptabilisation des flux liés à la taxe d'apprentissage. En 2015, seuls les frais de gestion et aux établissements de formation bénéficiaires. Le nouveau référentiel comptable modifie la départementales les opérations de collecte ; la CRMIA assure les reversements au Trésor public d'apprentissage est identique depuis 2004, à savoir : la CRMIA délègue aux CMA un établissement régional supplémentaire une somme globale de 204.425 €. L'intégralité de ces rôles a été reversée aux CMAD.

- La CRMIA a également, en 2015, au titre des rôles supplémentaires une somme globale de 5.781.520 € ont été reversées aux CMAD.

- Sur cette collecte « nette » de 6.996.049,15 € (y compris les 93.000 € de report des années antérieures), 5.781.520 € ont été reversées aux CMAD.

Comme le prévoit le référentiel comptable, ce droit additionnel supplémentaire finançant des investissements viennent en déduction des ressources pour s'inscrire en compte de subventions d'investissement.

- Une quote-part de cette collecte a financé des investissements de la CRMIA pour 24.652,85 €.

Par ailleurs, un report de TFCMA des années précédentes de 93.000 € est venu accroître les ressources en 2015.

La collecte s'est élevée donc pour 2015 à 6.927.702 €.

Pour la première année, la TFCMA versée par les micro-entreprises a été collectée par les URSSAF. Néanmoins, aucune somme n'a été comptabilisée à ce titre en 2015 du fait de l'absence d'informations sur le montant de la collecte et sur l'exercice de rattachement.

35.977 en 2014).

Les effectifs transmis par la DRFIP font état de 33.451 entreprises dites « classiques » (contre

demande doit être justifiée.

- avec la préfecture de Région. Il est fixé à 90% pour 2015. Chaque CMAD ainsi que la CRMIA motive ses demandes au titre du droit additionnel déplafonné (30%). En fin d'année, chaque demande doit être justifiée.

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice 2015 sont les suivants :

1.1 Événements principaux de l'exercice

1 Faits majeurs



- Les subventions perçues par la Chambre régionale et intégralement reversées aux chambres départementales ont été comptabilisées en comptes de produits et de charges. Ces conventions concernent :

PCP	520.000,00 €
Stages longs Créateurs	344.855,25 €
Développeur Apprentissage	90.000,00 €
Usine du futur	60.000,00 €
La Soirée de la qualification	25 200,00 €
Environnement	10.295,6 €
Métiers d'art	2.597 €
Alimentaire	510 €
antérieurs pour un total de 27.735 € :	
- Les subventions européennes relatives à des actions 2014, qui n'avaient pas été comptabilisées faute de conventionnement, l'ont été en 2015 en produits sur exercices :

Eco-Construction	13.833 €
Environnement	10.295 €
Métiers d'art	2.597 €
Alimentaire	510 €
à la CRMAC ; leur CMA d'origine était la CMA37 et la CMA41.	
- Mouvements de personnel et réorganisation :

Embauche d'un agent chargé des dossier du Conseil de formation le 9 mars 2015 (remplacement d'un agent – départ le 26 janvier 2015)	agent – départ le 26 janvier 2015)
Embauche d'un agent chargé de l'environnement le 13 avril 2015 (remplacement d'un agent – départ le 26 janvier 2016)	Recours à un CDI d'un mois et demi pour un poste d'assistante administrative
Comme en 2014, certaines fonctions ont été assurées en 2015 par du personnel mis à disposition par des Chambres départementales :	
- Recours à un CDI d'un mois et demi pour un poste d'assistante administrative
 - CMA du Loiret : l'établissement des budgets et la clôture des comptes sont assurés par le contrôleur de gestion (20%), de même que la gestion du dossier URMA par le Directeur de la Formation (20%)
 - CMA d'Indre-et-Loire : le secrétaire général (50%)
 - CMA d'Eure-et-Loir : la coordination de la communication régionale est pilotée la responsable de la communication (20%)

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformement aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Frais de personnel	63.676,37 €	(salaires et charges)	138,10 €	Missions-Réceptions
Fournitures administratives, copieur	4.200,26 €	(Électricité, ménage, assurance...)	3.157,34 €	Déplacement et Vacances Elus
Charges liées au bâtiment	3.086,60 €		1.897,76 €	Affranchissement, téléphone
Charities de personnel	63.676,37 €		4.200,26 €	Fournitures administratives, copieur

répartissent ainsi :

Le montant des charges re facturées au Conseil de Formation en 2015 s'élève à 76.156,43 € et se

identifie en charges et en produits (compte 791 Transfer de charges).

Selon les préconisations de la Chambre Régionale des Comptes, les charges de fonctionnement et de personnel régliées par la CRM, imputables et re facturées au Conseil de la Formation sont par un compte public et non incluse dans les états financiers présentés par nature de dépenses. celle de la Chambre Régionale. Conformément à l'article 8-2 du décret, la comptabilité est gérée des Chambres Régionales de Métiers et de l'Artisanat, font l'objet d'une comptabilité séparée de celles de la Formation, instituée par le décret n° 2007-1267 modifiant les missions

Conseil de Formation

Dotations 2015	Reprise 2015 (calcul au 31/12/2014)	Incidence sur le résultat	31.760,07 €	40.030,94 €	- 8.270,87 €	CRMIA
----------------	-------------------------------------	---------------------------	-------------	-------------	--------------	-------

Montants inscrits en 2015 :

minimum de dix années et un maximum de trente.

L'indemnité est égale à 30 points d'indice (actuellement 5,21 €) par année d'ancienneté avec un

CMA. Figure en reprise sur provision la dotation 2014.

Pour la deuxième année, la CRMIA a comptabilisé une dotation aux provisions pour départ à la retraite, imposée par le nouveau référentiel comptable applicable à l'ensemble du réseau des

Provision pour Départ à la retraite

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de l'Artisanat et de l'arrêté ministériel daté du 20 décembre 2012 qui fixe les modalités d'application du nouveau référentiel comptable applicable dans tout le réseau des CMA à compter du 1^{er} janvier 2012.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

	31/12/2014	Entrées	Sorties	31/12/2015	Total Amortissements
Immo. incorp. : Licences-Mutualiste ^a	183.176	18.187	0	201.363	
Immo. incorp. : Site Internet	0	24.587	0	24.587	
Immo. corp. : Bureaux CRMIA Centre	0	0	0	0	
Immo. corp. : inst. ag aménagt	0	0	0	0	
Immo. corp. : matériel de transport	0	1.200	0	1.200	
Immo. corp. : matériel de bureau	0	756	0	756	
Immo. corp. : matériel informatique	65.165	9.521	0	74.685	
Immo. corp. : mobilier	3.789	0	0	3.789	
Immo. corp. : visioconférence	0	0	0	0	
Immo. corp. : divers	907	0	0	907	
Immobiliisations en cours	9.454	5.148	9.454	5.148	
Total immobilisations brutes	270.700	59.398	9.454	320.644	
Amort. Licences mut ^a Internet	3.476	67.951	0	71.427	
Amort. bureaux	0	0	0	0	
Amort. Inst. Gen. Agenc.	0	0	0	0	
Amort. Matériel de transport	0	333	0	333	
Amort. Mat. de bureau	0	105	0	105	
Amort. mat. informatique + Visio	47.209	9.407	0	56.616	
Amort. mobilier	8.178	31	0	8.209	
Amort. immo corp. divers	754	115	0	869	
Total Amortissements	59.617	77.642	0	137.559	

Immobilisations incorporelles	3 ans	MaterIELS informatiques :	3 ans
Immobilisations incorporelles	3 ans	MaterIEL de bureau :	3-5 ans
Immobilisations incorporelles	10 ans	Mobilier de bureau :	10 ans
Immobilisations incorporelles	5 ans	Autres immobilisations corporelles :	5 ans

duree de vie prevu de chaque bien :

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

2.1.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

2.1 Actif

2 Informations relatives au bilan



Capital 120.000 €
 Date du contrat juin 2015
 Durée 3 ans

Un emprunt destiné au financement de dépenses informatiques a été contracté auprès de la Banque Populaire Val de France :

2.2.3 Dettes financières

Aucun litige n'est né dans l'exercice.

2.2.2 Provisions pour risques et charges

Libellé	31/12/2014	Résultat Subventions de l'exercice précédent	Résultat Subventions de l'exercice	Quote-part Subventions de l'exercice	31/12/2015
Dotation initiale	300.000				300.000
Autres réserves	39.637				39.637
Report à nouveau	347.411	53.528			400.939
Résultat net de l'exercice	53.528	25.306	-53.528		25.306
Subvention d'invest. DA supp	187.810				212.463
Subvention d'invest. Etat	9.138				0
Subv. invest. Région Viree CR	-2.238				-64.436
Subv. invest. Etat Viree CR	-9.138				9.138
Capital propres	926.148	25.306	0	15.515	-53.060
					913.909

2.2.1 Variation des fonds propres CRMCA

2.2 Passif

Toutes les créances sont exigibles à moins d'un an. Cependant, le délai de paiement des organismes publics, compte tenu des contrôles effectués par différents services, peut dépasser ce délai.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsqu'une valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

2.1.2 Crées



Toutes les autres dettes sont exigibles à moins de un an.

2.2.4 Autres dettes

Le capital restant à rembourser au 31/12/2015 s'élève à 100.286,26 €.

✓ Taux 1,15%



31/12/2014	Dotations aux Provisions	Reprise sur provision	31/12/2015
			31.760,07 €

Provision pour départ à la retraite

Détail des provisions

- Rôles supplémentaires TFCMA	204.425,00 €
- Subventions européennes 2014	27.235,00 €
- Ecart Subventions FEDER 2011-2013	11.693,93 €
- Facture 2014 non comptabilisée	6.000,00 €
- Ecart Provision frais dossier FSE-FEDER 2011	4.269,52 €
- Réégularisation erreur comptabilisation subvention	3.285,00 €
- Diverses régularisations	930,06 €

Détail des produits sur exercices antérieurs : 257.838,51 €

- Rôles supplémentaires TFCMA	204.205,00 €
- Ecart Subventions FSE-Feder 2012,2013 et 2014	13.824,07 €
- Factures 2014 non régulées	935,99 €
	219.185,06 €

Détail des charges sur exercices antérieurs :

3 Informations relatives au compte de résultat



égale à trente points d'indice par douze mois de présence limite à trente ans.
proportionnelle à la durée de service est versée aux agents ayant plus de dix ans de présence,
Conformément à l'article 37 des statuts du personnel, une indemnité de fin de carrière

0	0	0	0	Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite
0	0	0	0	Engagements de pension à d'anciens dirigeants
1.D.R.	40.030,94 €	0	31/12/15	Engagements de pension à d'anciens dirigeants
Total	Non provisoire	Provisoire	Engagements retraite	Engagements pris en matière de retraite

Engagements pris en matière de retraite

Autres	4	13	Total
Ouvriers	0	0	Engagements
Employés	0	0	disposition vers CRMAD
Agents de maîtrise et Techniciens	1	7	Demande de personnel mis à
Cadres	3	6	Personnel salarié

Effectif (au 31 décembre 2015)

Autres		
Cautions		
AVals		
Engagements régus		
Autres		
Effets escomptés non échus		
Hypothèques	Néant	
Cautions		
AVals		
Engagements données		

Engagements financiers

4 Autres informations